



Document Stratégique de Façade NAMO

Avis de Bretagne Vivante

Bretagne Vivante a participé à la concertation mise en place par la DIRM NAMO sur les parties 1 et 2 du Document Stratégique de Façade.

L'objectif du DSF est de mettre en œuvre la stratégie nationale pour la mer et le littoral qui fixe quatre grands objectifs de long terme, complémentaires et indissociables : la transition écologique pour la mer et le littoral ; le développement de l'économie bleue durable ; le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif ; le rayonnement de la France. C'est une obligation européenne issue de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), une directive à caractère environnemental.

Bretagne Vivante reconnaît que l'état des lieux est globalement bien fait. L'État a su mobiliser pour faire avancer les connaissances sur les écosystèmes marins d'où l'impression de certains membres du Conseil maritime de façade - professionnels, syndicats, certaines collectivités – que la part « objectifs environnementaux » a été privilégiée. Point de vue en contradiction avec l'analyse de Bretagne Vivante qui considère que dans le document final, notamment la carte des vocations, ce sont les objectifs socio-économiques qui sont privilégiés.

Quelques remarques cependant sur les parties 1 et 2 du DSF:

- L'état des lieux est incomplet : certaines valeurs de référence et cibles manquent ou sont définies en tendance or quelle est la valeur juridique d'objectifs imprécis ?
- Le bon état écologique ne sera pas atteint en 2030, 85% des objectifs environnementaux sont la simple application de réglementations existantes, 15% seraient porteuses d'une avancée.
- Compte tenu du développement des activités de l'économie bleue prévu par le DSF les incidences négatives vont s'accroître. L'exemple des schémas des cultures marines en cours de réalisation dans certains départements bretons illustrent les dérives possibles.
- Le lien terre –mer est essentiel. Il manque une articulation entre le DSF et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, dont l'objectif 1er est de restaurer la qualité des eaux douces se jetant dans la mer. Ce n'est pas prévu au DSF. L'urgence est dans la réduction drastique des polluants terrestres et de l'artificialisation du littoral.
- L'état des lieux ne prend pas en compte la dégradation de certains milieux marins. Le DSF ne propose pas de mesures qui permettraient de restaurer les services et fonctionnalités des écosystèmes perturbés, par exemple en localisant des mesures compensatoires au sein des zones concernées.

- La spécificité et le rôle des zones protégées ou réglementées (sites Natura 2000, réserves naturelles marines, parc marin, réserves de biosphère, schémas de mise en valeur de la mer) sont insuffisamment prises en compte dans l'analyse des contraintes d'usages et dans l'appréciation des pressions. Il eût fallu inscrire la préservation des habitats Natura 2000 dans le DSF.
- La carte des vocations est essentiellement centrée sur les objectifs économiques, cela crée un biais dans la définition des objectifs stratégiques. Les vocations prioritaires retenues sont l'aquaculture, de la pêche, des industries portuaires, du transport, des activités nautiques. Les objectifs environnementaux et les objectifs socio-économiques auraient dû être traités sur un pied d'égalité comme l'imposent le développement durable et la directive cadre de 2008. La loi sur la biodiversité parle elle de reconquête. Le DSF ne répond pas à ces enjeux-là.

Les propositions de Bretagne Vivante:

- Intégrer à égalité les objectifs environnementaux et objectifs socio-économiques dans la carte des vocations sous la forme d'un tableau à 2 entrées. Voir en annexe une proposition d'évolution de la carte des vocations.
- Mettre en place une instance de concertation pérenne DSF/SDAGE pour mieux articuler les 2 projets, objectifs et programmes d'actions.
- Intégrer les objectifs des DOCOB des sites Natura 2000 dans les objectifs stratégiques du DSF au même titre que sont intégrées les orientations de gestion des parcs marins.
- Repérer les objectifs socio-économiques qui engendrent les impacts les plus forts pour en assurer un suivi spécifique et garantir la bonne application de la doctrine ERC.
- Identifier les sites où des actions de restauration ou amélioration des Objectifs Environnementaux peuvent être privilégiées.
- Atteindre 0% de nouvelle artificialisation nette de l'espace littoral
- Prendre en compte les recommandations de l'AE et les nombreuses critiques formulées sur le DSF NAMO (absences notables d'indicateurs et cibles pour de nombreux Objectifs Environnementaux, cartes des vocations, manque d'articulation entre les différents objectifs du DSF...).

Par ailleurs Bretagne Vivante soutient les propositions et demandes de FNE, notamment de définir les valeurs de référence et les cibles manquantes, de revoir le niveau d'ambition de certains objectifs environnementaux (réduction des captures d'oiseaux, de mammifères marins, de tortues ; interdiction d'extraction de sables coquilliers en site Natura 2000 ; création de 2 zones de conservation halieutique ; réduction des apports par les eaux terrestres de contaminants chimiques et de nutriments)

En l'état actuel, Bretagne Vivante exprime un avis défavorable sur le document stratégique de façade NAMO mais reste ouvert au dialogue pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale mer et littoral.

Le 12 mai 2019